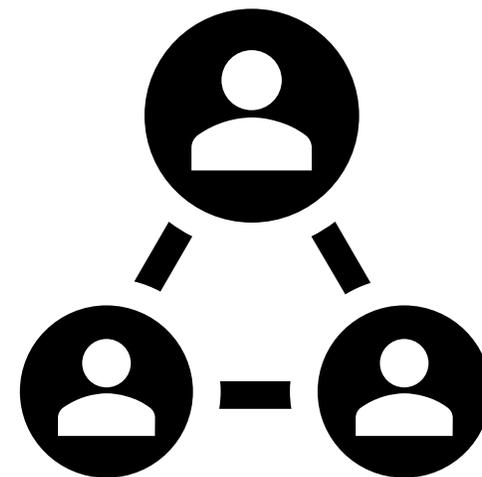




# TGIRT Commune

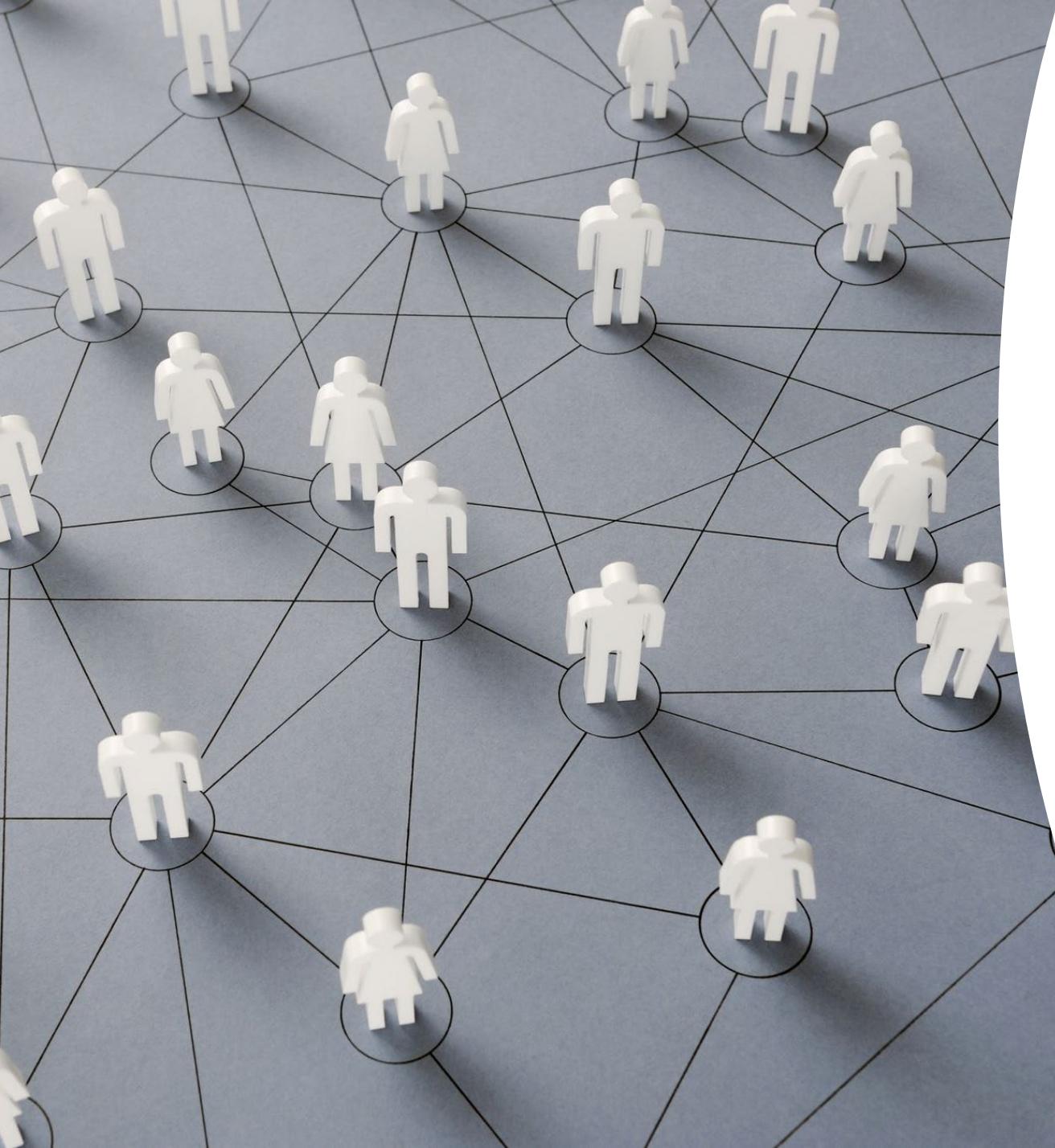
19 septembre 2023

Tour de table



# Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre et tour de table
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du dernier compte rendu
4. Points en suivis (Comité ; Connectivité ; Budget et suivis TGIRT)
5. Portrait des AIPL
6. Refonte des VOIC 2028-2033
7. Rapport d'activité de la TGIRT 2022-2023
8. Varia
9. Fermeture de la rencontre



# Adoption du dernier compte-rendu

[Cliquer ici](#)



# Point en suivis

- Changement de calendrier – priorisation BFEC
- Comité
- Budget
- Modification règle de fonctionnement
- VOIC – Structure d'âge
- Suivis dernier compte rendu

# Comité

## Voirie

- Une première rencontre le 11 octobre

## MHH

- Rencontre le 4 octobre

## Sur la connectivité

- Seconde rencontre le 3 octobre
  - Établir des constats sur les méthodes actuelles (bon coups, angles morts, éléments à remplacer ou réviser, etc.)
  - Cibler les méthodes possibles à envisager ou améliorer selon les connaissances actuelles
  - Proposer des pistes de solutions à réfléchir en groupe

## Original, paysage et caribou - en attente

# Modification Fiche VOIC – Structure d'âge

- *Spatialisation et temporisation de la récolte en fonction des cibles des UTA*
- 
- *Les cibles et les délais de restauration fixés pour chacune des UTA dictent le type et la quantité de récolte pouvant y être réalisés. En effet, certaines UTA sont très restrictives à ce niveau de par le grand écart entre leur état actuel et leur cible. À l'opposé, d'autres le sont moins et permettent une certaine flexibilité dans le choix des traitements sylvicoles et la quantité pouvant y être réalisée.*
- 
- *La première étape permettant le respect des cibles et des délais de restauration est de les intégrer dans les intrants des calculs de possibilités forestières. Par la suite, le plan de restauration précise, à l'échelle de l'UTA et par période quinquennale, l'écart à la cible de vieille forêt et la marge de manœuvre dont dispose l'aménagiste. Cette marge de manœuvre lui permet de s'assurer du respect de l'atteinte de la cible à l'intérieur du délai prescrit en précisant la quantité de vieille forêt et de future vieille forêt (recrue) qu'il peut récolter en coupe totale par UTA et par période. Les écarts aux cibles, comme les marges de manœuvre qui en découlent, changeront au fil des années en fonction des nouvelles planifications et l'aménagiste en fait le suivi afin de s'assurer du respect du plan de restauration.*
- 
- *Dans les UTA où la marge de manœuvre pour permettre l'atteinte des cibles de structure d'âge selon les délais visés est faible (superficie moindre) ou nulle (UTA gelée à la récolte), il a été présenté et convenu à la TGIRT en 2023 de permettre la récolte de peuplements dont une proportion importante est à risque de mortalité imminente. Dans ces UTA, la mortalité imminente d'une proportion importante d'un peuplement est déterminée par l'attribution d'une cote de défoliation cumulative de 15 et plus (cote à partir de laquelle la mortalité commence à survenir) confirmée par une analyse d'imagerie satellitaire et par une validation terrain. La récolte d'un peuplement ayant une cote de défoliation cumulative inférieure à 15 pourrait être autorisée si une analyse d'imagerie satellitaire et une validation terrain confirment la mortalité imminente d'une proportion importante du peuplement.*

# Modification aux règles de fonctionnement et de composition

- Remplacement de l'annexe B par une référence aux rapports annuels des TGIRT
- Ajout de deux types de situations particulières concernant les participants aux TGIRT

# Bilan budget participatif depuis Mars

## Budget participatif 2023-2024 cumulé

- 163 451,53\$
- ## Dépenses
- Atelier cc : 7 724,66\$
  - Appel de projet : 80 000\$ (CENG et CEGS)
  - Connectivité : 14 173,32\$

## Fonds disponible d'ici la fin mars 2024

- Environ 61 553,55\$
- Surplus autres pour 2024-2025 : 24 000\$ (traduction et frais de déplacement et salle)

